

Fonds Régional de Garantie Occitanie Volet prêts pour l'économie sociale et solidaire

Objet	<p>Permettre, par la mise en œuvre d'une garantie renforcée, le financement en priorité des dépenses immatérielles et l'augmentation du fonds de roulement liées au développement de l'activité ou à la réalisation d'un programme d'investissement corporel ou incorporel.</p>
Bénéficiaires	<p>PME et TPE relevant de l'économie sociale et solidaire, respectant la définition européenne de la PME, quelle que soit leur forme juridique et leur secteur d'activité¹, créées depuis plus de 3 ans, exerçant leur activité en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et produisant des comptes annuels (bilan et compte de résultat).</p> <p>Les catégories juridiques INSEE des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire figurent en annexe. Peuvent également bénéficier du Prêt pour l'économie sociale et solidaire les PME immatriculées au registre du commerce et des sociétés avec la mention de la qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire.</p>
Modalités	<p><u>Montant des prêts garantis (PESS)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimum : 50 000 € • Maximum : 100 000 € <p>Dans la limite d'un encours de risque de 67 000 €.</p> <p><u>Durée/amortissement</u> Durée : 5 ans Différé d'amortissement en capital : 12 mois, échéances mensuelles à terme échu avec amortissement linéaire du capital.</p> <p>Bpifrance instruit la demande de garantie. La décision d'accorder la garantie est prise par Bpifrance après avis d'un représentant de la Région.</p>
Conditions Financières	<p><u>Tarifification</u> Taux fixe selon le barème en vigueur.</p> <p><u>Frais de dossier</u> 0,40% du montant du PESS.</p> <p><u>Garantie</u> aucune sûreté réelle, ni garantie personnelle</p>

¹ Les activités d'intermédiation financière, de promotion et de location immobilières, les entreprises agricoles réalisant un chiffre d'affaires de moins de 750 K€ et les entreprises en difficultés au sens de la réglementation européenne sont exclues.

	<p><u>Quotité et commission de garantie</u> La quotité globale de garantie qui s'applique au capital restant dû du crédit est au maximum de 80%.</p> <p>La commission de garantie est de 0,84% maximum.</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Le PESS accompagne obligatoirement un financement extérieur dans un rapport de 1 pour 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sous forme de concours bancaires (d'une durée de 3 ans minimum) réalisé depuis moins de 6 mois • d'apports en capital ou quasi fonds propres par des personnes physiques, en ce compris les fonds levés auprès d'opérateurs de crowdfunding et par des sociétés de capital-risque. <p>La garantie renforcée apportée par le Fonds Régional de Garantie Occitanie fait l'objet d'un partenariat et d'une contribution financière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, permettant de porter la couverture en garantie jusqu'à 80%.</p>
<p>Contact</p>	<p>Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : laregion.fr</p>

CATEGORIES JURIDIQUES INSEE DES ENTREPRISES PARTICIPANT A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

CODE	LIBELLE CATEGORIE JURIQUE
5195	Association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)
5307	Société en commandite simple coopérative
5309	Société en commandite par actions coopérative
5443	SARL coopérative de construction
5451	SARL coopérative de consommation
5453	SARL coopérative artisanale
5454	SARL coopérative d'intérêt maritime
5455	SARL coopérative de transport
5458	SARL coopérative ouvrière de production (SCOP)
5459	SARL union de sociétés coopératives
5460	Autre SARL coopérative
5505	SA à participation ouvrière à conseil d'administration
5547	SA coopérative de production de HLM à conseil d'administration
5551	SA coopérative de consommation à conseil d'administration
5552	SA coopérative de commerçants-détaillants à conseil d'administration
5553	SA coopérative artisanale à conseil d'administration
5554	SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration
5555	SA coopérative de transport à conseil d'administration
5558	SA coopérative ouvrière de production (SCOP) à conseil d'administration
5559	SA union de sociétés coopératives à conseil d'administration
5560	Autre SA coopérative à conseil d'administration
5605	SA à participation ouvrière à directoire
5643	SA coopérative de construction à directoire
5647	Société coopérative de production de HLM anonyme à directoire
5651	SA coopérative de consommation à directoire
5652	SA coopérative de commerçants-détaillants à directoire
5653	SA coopérative artisanale à directoire
5654	SA coopérative d'intérêt maritime à directoire
5655	SA coopérative de transport à directoire
5658	SA coopérative ouvrière de production (SCOP) à directoire
5659	SA union de sociétés coopératives à directoire
5660	Autre SA coopérative à directoire
6316	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA)
6317	Société coopérative agricole
6318	Union de sociétés coopératives agricoles
9220	Association déclarée
9221	Association déclarée d'insertion par l'économique
9222	Association intermédiaire
9223	Groupement d'employeurs
9230	Association déclarée, reconnue d'utilité publique
9240	Congrégation
9260	Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
9300	Fondation